Parlement européen
2024-2029

Commission des pétitions

2025/2114(INI)

7.7.2025

AMENDEMENTS
1 - 102

Projet de rapport
Fredis Beleris
(PE773.363v01-00)

Délibérations de la commission des pétitions en 2024
(2025/2114(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les articles 24 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) relatifs au droit de pétition devant le Parlement européen des citoyens et des résidents de l'Union,	– vu les articles ***20,*** 24 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) relatifs au droit de pétition devant le Parlement européen des citoyens et des résidents de l'Union,

Or. en

Amendement 2
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que, dans le sillage des élections européennes, qui se sont tenues du 6 au 9 juin 2024, et de la constitution du nouveau Parlement, le 16 juillet 2024, la commission des pétitions a tenu sa réunion constitutive le 23 juillet 2024;	A. considérant que, dans le sillage des élections européennes, qui se sont tenues du 6 au 9 juin 2024, et de la constitution du nouveau Parlement, le 16 juillet 2024, la commission des pétitions a tenu sa réunion constitutive le 23 juillet 2024; ***regrette que la majorité des membres de la commission pourtant chargée d'évaluer le vécu des citoyens quant au bon fonctionnement de l'administration européenne n'a pas respecté le règlement intérieur du Parlement européen, notamment l'article 229, afin d'empêcher le troisième groupe du Parlement européen de disposer de la vice-présidence qui lui revenait de droit;***

Or. fr

Amendement 3
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant qu'en 2024, le Parlement a reçu 1 518 pétitions, soit une hausse de 4,3 % par rapport aux 1 452 pétitions reçues en 2023, et de 19,8 % par rapport aux 1 217 pétitions enregistrées en 2022;	C. considérant qu'en 2024, le Parlement a reçu 1 518 pétitions, soit une hausse de 4,3 % par rapport aux 1 452 pétitions reçues en 2023, et de 19,8 % par rapport aux 1 217 pétitions enregistrées en 2022; ***que le nombre total de pétitions reçues reste sensiblement inférieur au pic atteint en 2013 et 2014, années au cours desquelles le Parlement en a reçu respectivement 2 891 et 2 715;***

Or. en

Amendement 4
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant qu'en 2024, 15 661 utilisateurs ont soutenu des pétitions sur le portail en ligne des pétitions du Parlement, ce qui représente une baisse significative par rapport aux 26 331 soutiens enregistrés en 2023 et aux 22 441 soutiens enregistrés en 2022; que le nombre de clics en soutien a baissé en 2024, atteignant un total de 17 745, contre 29 287 en 2023, et 27 927 en 2022;	D. considérant qu'en 2024, 15 661 utilisateurs ont soutenu des pétitions sur le portail en ligne des pétitions du Parlement, ce qui représente une baisse significative par rapport aux 26 331 soutiens enregistrés en 2023 et aux 22 441 soutiens enregistrés en 2022; que le nombre de clics en soutien a baissé en 2024, atteignant un total de 17 745, contre 29 287 en 2023, et 27 927 en 2022; ***que de nombreuses pétitions ont été clôturées directement dans le document de synthèse, qui est un acte administratif, mais ne contient aucune motivation; que ces pétitions n'ont jamais eu la possibilité d'être entendues en commission après avoir été déclarées recevables;***

Or. en

Amendement 5
Virginie Joron, Pál Szekeres, Jean-Paul Garraud

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions pour attirer l'attention des institutions et des États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles apportent une valeur ajoutée en trouvant une solution à leurs problèmes;	E. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions pour attirer l'attention des institutions et des États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que ***la commission des pétitions, très populaire auprès des jeunes lors des événements comme les European Youth Events (EYE) à Strasbourg, constitue un moyen efficace de promouvoir ce droit et de sensibiliser les citoyens, en particulier les jeunes générations, à son importance ; qu'il est dès lors essentiel d'assurer une présence active et systématique de la commission des pétitions à chaque édition des EYE afin de renforcer sa visibilité et son accessibilité; que*** les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles apportent une valeur ajoutée en trouvant une solution à leurs problèmes; ***que ce droit de pétition doit également promouvoir des principes fondamentaux tels que la bonne administration des Institutions européennes, la liberté d'expression ou le respect de l'expression démocratique;***

Or. fr

Amendement 6
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale qui réside ou a son siège social dans un État membre sur un sujet relevant des domaines d'action de l'Union et qui le concerne directement;	F. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale***, à titre individuel ou en association avec d'autres,*** qui réside ou a son siège social dans un État membre sur un sujet relevant des domaines d'action de l'Union et qui le concerne directement***, cette dernière condition faisant l'objet d'une interprétation très large***;

Or. en

Amendement 7
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, sur les 1 518 pétitions présentées en 2024, 611 ont été déclarées non recevables et 31 ont été retirées; que le pourcentage plus élevé (40,25 %) de pétitions déclarées irrecevables en 2024 confirme qu'il subsiste une méconnaissance généralisée de la portée des domaines de compétences de l'Union; qu'afin de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables, des efforts doivent encore être faits pour préciser davantage l'étendue des domaines d'action de l'Union;	G. considérant que, sur les 1 518 pétitions présentées en 2024, 611 ont été déclarées non recevables et 31 ont été retirées; que le pourcentage plus élevé (40,25 %) de pétitions déclarées irrecevables en 2024 confirme qu'il subsiste une méconnaissance généralisée de la portée des domaines de compétences de l'Union; qu'afin de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables, des efforts doivent encore être faits pour préciser davantage l'étendue des domaines d'action de l'Union ***dans une période où la Commission ne cesse d'accroître ses prérogatives au delà de ce que les traités ne l'y autorisent***;

Or. fr

Amendement 8
Pál Szekeres, Jean-Paul Garraud, Sebastian Kruis, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le droit de pétition devant le Parlement européen constitue un des droits fondamentaux des citoyens de l'Union; que le droit de pétition, mécanisme ouvert à tous, démocratique et transparent, permet aux citoyens et aux résidents de l'Union de s'adresser directement à leurs élus ***et*** qu'il est donc un élément essentiel de la participation active et effective des citoyens à la vie de l'Union; que les pétitions permettent aux citoyens de l'Union de dénoncer la non-application du droit de l'Union et de participer à la détection d'infractions au droit de l'Union;	H. considérant que le droit de pétition devant le Parlement européen constitue un des droits fondamentaux des citoyens de l'Union; que le droit de pétition, mécanisme ouvert à tous, démocratique et transparent, permet aux citoyens et aux résidents de l'Union de s'adresser directement à leurs élus***; que de nombreuses personnes handicapées ne peuvent accéder à l'information et à la communication sur un pied d'égalité, car les formats qui leur sont accessibles sont limités et les langues des signes nationales ne sont pas reconnues comme faisant partie du multilinguisme de l'Union européenne;*** qu'il est donc un élément essentiel de la participation active et effective des citoyens à la vie de l'Union; que les pétitions permettent aux citoyens de l'Union de dénoncer la non-application du droit de l'Union et de participer à la détection d'infractions au droit de l'Union;

Or. en

Amendement 9
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le droit de pétition devant le Parlement européen constitue un	H. considérant que le droit de pétition devant le Parlement européen constitue un

des droits fondamentaux des citoyens de l'Union; que le droit de pétition, mécanisme ouvert à tous, démocratique et transparent, permet aux citoyens et aux résidents de l'Union de s'adresser directement à leurs élus et qu'il est donc un élément essentiel de la participation active et effective des citoyens à la vie de l'Union; que les pétitions permettent aux citoyens de l'Union de dénoncer la non-application du droit de l'Union et de participer à la détection d'infractions au droit de l'Union;	des droits fondamentaux des citoyens de l'Union; que le droit de pétition, mécanisme ouvert à tous, démocratique et transparent, permet aux citoyens et aux résidents de l'Union de s'adresser directement à leurs élus et qu'il est donc un élément essentiel de la participation active et effective des citoyens à la vie de l'Union; que les pétitions permettent aux citoyens de l'Union de dénoncer la non-application du droit de l'Union et de participer à la détection d'infractions au droit de l'Union***, dans le respect de la souveraineté des États membres et de l'application des traités européens***;

Or. fr

Amendement 10
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que le Parlement est depuis longtemps à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition au niveau international et que cette procédure de pétition est la plus ouverte et la plus transparente en Europe, permettant la pleine participation des pétitionnaires à ses activités;	I. considérant que le Parlement est depuis longtemps à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition au niveau international et que cette procédure de pétition est la plus ouverte et la plus transparente en Europe, permettant la pleine participation des pétitionnaires à ses activités; ***que la plateforme en ligne des pétitions pourrait être rendue plus intuitive afin de faciliter la navigation pour les utilisateurs ; qu'intégrer des technologies d'intelligence artificielle pourrait simplifier les recherches et améliorer l'accessibilité des pétitions, en offrant des fonctionnalités plus avancées que celles permises par le format actuel;***

Or. fr

Amendement 11
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que le Parlement ***est*** depuis longtemps à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition au niveau international et que cette procédure de pétition ***est*** la plus ouverte et la plus transparente en Europe, permettant la pleine participation des pétitionnaires à ses activités;	I. considérant que le Parlement ***s'efforce*** depuis longtemps ***de rester*** à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition au niveau international et ***œuvre pour*** que cette procédure de pétition ***demeure*** la plus ouverte et la plus transparente en Europe, permettant la pleine participation des pétitionnaires à ses activités; ***que l'évolution récente de la situation a toutefois montré que ces efforts n'ont pas pleinement permis d'assurer une participation significative;***

Or. en

Amendement 12
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la commission des pétitions souligne l'importance d'une transparence accrue dans le traitement des pétitions, y compris l'envoi systématique de commentaires aux pétitionnaires aux étapes clés de la procédure et un calendrier clair des mesures prises par les institutions de l'Union pour donner suite aux pétitions;

Or. en

Amendement 13

Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les activités de la commission des pétitions sont étayées par les contributions et les informations ***reçues de la part des pétitionnaires***; que ces ***informations et*** l'expertise ***fournie*** par la Commission, les États membres et d'autres organes sont cruciales pour les travaux de la commission ***des pétitions***; que les pétitions recevables ***contribuent*** souvent ***utilement*** aux travaux des autres commissions parlementaires; que les pétitions peuvent donc aussi jouer un rôle dans le processus législatif***,*** en fournissant un retour d'informations concret sur l'incidence des politiques de l'Union et en ***permettant aux*** politiques ***de répondre*** aux besoins émergents;	J. considérant que les activités de la commission des pétitions sont étayées par les contributions ***des pétitionnaires dont la pétition n'est pas immédiatement clôturée*** et ***par*** les informations ***et points de vue qu'ils présentent***; que ces ***contributions, ainsi que*** l'expertise ***proposée*** par la Commission, les États membres et d'autres organes***,*** sont cruciales pour les travaux de la commission; que les pétitions recevables ***qui sont admises à la procédure fournissent*** souvent ***des perspectives utiles*** aux travaux des autres commissions parlementaires; ***qu'en revanche, les pétitions qui sont immédiatement clôturées sont exclues de ce processus et n'ont aucune possibilité d'éclairer les politiques;*** que les pétitions peuvent donc aussi jouer un rôle dans le processus législatif en fournissant un retour d'informations concret sur l'incidence des politiques de l'Union et en ***soutenant l'élaboration de*** politiques ***qui répondent*** aux besoins émergents;

Or. en

Amendement 14
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le droit de pétition renforce la réactivité du Parlement aux plaintes et aux inquiétudes à propos du respect des droits fondamentaux et de la législation de l'Union dans les États	K. considérant que le droit de pétition renforce la réactivité du Parlement aux plaintes et aux inquiétudes à propos du respect des droits fondamentaux et de la législation de l'Union dans les États

membres; que les pétitions ***constituent*** par conséquent une source d'information utile sur les cas de mauvaise application ou d'infraction relatifs au droit de l'Union et permettent au Parlement et à d'autres institutions de se faire une idée de la transposition et de l'application du droit de l'Union et des effets de celui-ci sur les droits des citoyens et des résidents de l'Union;	membres; que les pétitions ***pourraient*** par conséquent ***constituer*** une source d'information utile sur les cas de mauvaise application ou d'infraction relatifs au droit de l'Union et permettent au Parlement et à d'autres institutions de se faire une idée de la transposition et de l'application du droit de l'Union et des effets de celui-ci sur les droits des citoyens et des résidents de l'Union;

Or. en

Amendement 15
Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que chaque pétition est traitée avec attention, efficacité et transparence; que chaque pétitionnaire a le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans sa langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse l'informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de sa pétition et de la suite donnée par la commission;	L. considérant que chaque pétition est traitée avec attention, efficacité et transparence; que chaque pétitionnaire a le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans sa langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse l'informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de sa pétition et de la suite donnée par la commission; ***que la pétition nº 1056/2016 discutée le 19 mars 2024 demande au Parlement européen d'autoriser le dépôt de pétitions dans les langues des signes nationales utilisées au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 16
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*

L. ***considérant que chaque pétition est traitée avec attention, efficacité et transparence;*** que chaque pétitionnaire a le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans sa langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse l'informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de sa pétition et de la suite donnée par la commission;	L. que chaque pétitionnaire a le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans sa langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse l'informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de sa pétition et de la suite donnée par la commission;

Or. en

Amendement 17
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que la commission des pétitions attache la plus grande importance à ce que les pétitions soient examinées et débattues publiquement lors de ses réunions; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leur pétition et qu'ils prennent souvent la parole lors du débat, contribuant ainsi activement aux activités de la commission; qu'en 2024, 106 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de huit réunions ordinaires de la commission auxquelles les 106 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole;	M. considérant que la commission des pétitions attache la plus grande importance à ce que les pétitions soient examinées et débattues publiquement lors de ses réunions; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leur pétition et qu'ils prennent souvent la parole lors du débat, contribuant ainsi activement aux activités de la commission; qu'en 2024, 106 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de huit réunions ordinaires de la commission***,*** auxquelles les 106 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole; ***que le remboursement des frais de déplacement des pétitionnaires reste toutefois extrêmement rare et fait l'objet de procédures bureaucratiques complexes et contraignantes, ce qui peut entraver l'accès équitable à la participation; que le nombre total de pétitionnaires présents en 2024 au sein de la commission des pétitions était de 120; que seuls six pétitionnaires ont été remboursés;***

Or. en

Amendement 18
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2024 concernaient l'environnement, les droits fondamentaux, le marché intérieur, la justice, les droits des consommateurs et la santé;	N. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2024 concernaient l'environnement, les droits fondamentaux ***(notamment le droit à une bonne administration, le droit d'accès aux documents, la liberté d'expression et d'information)***, le marché intérieur, la justice, les droits des consommateurs et la santé;

Or. fr

Amendement 19
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2024 concernaient l'environnement, les droits fondamentaux, le marché intérieur, la justice, les droits des consommateurs et la santé;	N. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2024 concernaient ***le droit d'accès aux documents,*** l'environnement, les droits fondamentaux, le marché intérieur, la justice, les droits des consommateurs et la santé;

Or. en

Amendement 20
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2024 concernaient l'environnement, les droits fondamentaux, le marché intérieur, la justice, les droits des consommateurs et la santé;	N. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2024 concernaient l'environnement, les droits fondamentaux, ***l'état de droit,*** le marché intérieur, la justice, les droits des consommateurs et la santé;

Or. es

Amendement 21
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que la commission des pétitions s'est penchée sur le statut protégé des loups dans l'Union européenne en évaluant les données et les informations à la suite de la présentation d'une pétition dans laquelle le pétitionnaire s'était plaint de l'action prévue par la Commission visant à rétrograder le statut protégé des loups dans l'Union, en critiquant l'influence présumée du lobby des chasseurs;

Or. en

Amendement 22
Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que, lors de l'adoption de l'ordre du jour de ses réunions, la commission des pétitions accorde une	O. considérant que, lors de l'adoption de l'ordre du jour de ses réunions, la commission des pétitions accorde une

attention particulière aux pétitions et aux sujets présentant un grand intérêt pour le débat au niveau de l'Union et à la nécessité de maintenir une couverture géographique équilibrée des sujets en fonction des pétitions reçues;	attention particulière aux pétitions et aux sujets présentant un grand intérêt pour le débat au niveau de l'Union et à la nécessité de maintenir une couverture géographique équilibrée des sujets en fonction des pétitions reçues; ***que les préoccupations liées à la migration et à la guerre en Ukraine ainsi qu'au soutien financier apporté par l'Union à l'Ukraine représentaient des sujets d'une grande pertinence en 2024;***

Or. en

Amendement 23
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que, lors de l'adoption de l'ordre du jour de ses réunions, la commission des pétitions accorde une attention particulière aux pétitions et aux sujets présentant un grand intérêt pour le débat au niveau de l'Union ***et à la nécessité de maintenir une couverture géographique équilibrée des sujets en fonction des pétitions reçues***;	O. considérant que, lors de l'adoption de l'ordre du jour de ses réunions, la commission des pétitions accorde une attention particulière aux pétitions et aux sujets présentant un grand intérêt pour le débat au niveau de l'Union;

Or. es

Amendement 24
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que, lors de l'adoption de l'ordre du jour de ses réunions, la commission des pétitions ***accorde*** une	O. considérant que, lors de l'adoption de l'ordre du jour de ses réunions, la commission des pétitions ***devrait accorder***

attention particulière aux pétitions et aux sujets présentant un grand intérêt pour le débat au niveau de l'Union et à la nécessité de maintenir une couverture géographique équilibrée des sujets en fonction des pétitions reçues;	une attention particulière aux pétitions et aux sujets présentant un grand intérêt pour le débat au niveau de l'Union et à la nécessité de maintenir une couverture géographique équilibrée des sujets en fonction des pétitions reçues;

Or. en

Amendement 25
Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant qu'aucune visite d'information n'a eu lieu en 2024 pour les pétitions pour lesquelles une enquête était en cours, en raison de la période de suspension des travaux à l'occasion des élections européennes; que la commission a procédé à une évaluation de suivi et adopté deux rapports concernant une mission d'information précédente datant de 2023; que plusieurs missions d'information étaient programmées pour le premier semestre 2025;	R. considérant qu'aucune visite d'information n'a eu lieu en 2024 pour les pétitions pour lesquelles une enquête était en cours, en raison de la période de suspension des travaux à l'occasion des élections européennes; que la commission a procédé à une évaluation de suivi et adopté deux rapports concernant une mission d'information précédente datant de 2023; que plusieurs missions d'information étaient programmées pour le premier semestre 2025; ***considérant que, lors de sa réunion de janvier, la commission PETI a examiné l'étude intitulée «Diversité linguistique et culturelle – Les langues minoritaires et minorées, élément de la diversité linguistique et culturelle européenne» commandée par le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles du Parlement européen, à la demande de la commission PETI;***

Or. en

Amendement 26
Kosma Złotowski, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant qu'aucune visite d'information n'a eu lieu en 2024 pour les pétitions pour lesquelles une enquête était en cours, en raison de la période de suspension des travaux à l'occasion des élections européennes; que la commission a procédé à une évaluation de suivi et adopté deux rapports concernant ***une mission*** d'information ***précédente*** datant de 2023; que ***plusieurs*** missions d'information étaient programmées pour le premier semestre 2025;	R. considérant qu'aucune visite d'information n'a eu lieu en 2024 pour les pétitions pour lesquelles une enquête était en cours, en raison de la période de suspension des travaux à l'occasion des élections européennes; que la commission a procédé à une évaluation de suivi et adopté deux rapports concernant ***de précédentes missions*** d'information datant de 2023; que ***deux*** missions d'information étaient programmées pour le premier semestre 2025;

Or. en

Amendement 27
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la défense et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, en veillant à ce que les sujets de préoccupation et de plainte des pétitionnaires soient examinés dans un délai raisonnable et de manière efficace et appropriée ainsi qu'à ce que les pétitionnaires soient informés des mesures prises et des progrès accomplis s'agissant de leurs pétitions; rappelle que toutes les pétitions sont traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente;	1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la défense et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, en veillant à ce que les sujets de préoccupation et de plainte des pétitionnaires soient examinés dans un délai raisonnable et de manière efficace et appropriée ainsi qu'à ce que les pétitionnaires soient informés des mesures prises et des progrès accomplis s'agissant de leurs pétitions; rappelle que toutes les pétitions sont traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente; ***recommande de réviser les procédures internes afin de veiller à ce que les pétitions similaires ou répétées soient regroupées et traitées plus efficacement, tout en préservant le droit***

de chaque pétitionnaire d'être entendu individuellement;

Or. en

Amendement 28
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la défense et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union***, en veillant*** à ce que les sujets de préoccupation et de plainte des pétitionnaires soient examinés dans un délai raisonnable et de manière efficace et appropriée ainsi qu'à ce que les pétitionnaires soient informés des mesures prises et des progrès accomplis s'agissant de leurs pétitions; rappelle que toutes les pétitions ***sont*** traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente;	1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la défense et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union ***et insiste sur le fait qu'elle doit veiller*** à ce que les sujets de préoccupation et de plainte des pétitionnaires soient examinés dans un délai raisonnable et de manière efficace et appropriée ainsi qu'à ce que les pétitionnaires soient ***dûment*** informés des mesures prises et des progrès accomplis s'agissant de leurs pétitions; ***déplore toutefois que cela ne soit pas toujours le cas dans la pratique;*** rappelle que toutes les pétitions ***doivent être*** traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente ***et que la commission est censée veiller systématiquement au respect de cette procédure***;

Or. en

Amendement 29
Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Virginie Joron, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle important que joue	1. rappelle le rôle important que joue

la commission des pétitions dans la défense et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, en veillant à ce que les sujets de préoccupation et de plainte des pétitionnaires soient examinés dans un délai raisonnable et de manière efficace et appropriée ainsi qu'à ce que les pétitionnaires soient informés des mesures prises et des progrès accomplis s'agissant de leurs pétitions; rappelle que toutes les pétitions sont traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente;	la commission des pétitions dans la défense et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, en veillant à ce que les sujets de préoccupation et de plainte des pétitionnaires soient examinés dans un délai raisonnable et de manière efficace***, accessible*** et appropriée ainsi qu'à ce que les pétitionnaires soient informés des mesures prises et des progrès accomplis s'agissant de leurs pétitions; rappelle que toutes les pétitions sont traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente;

Or. en

Amendement 30
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. regrette que la commission des pétitions décide de clôturer la grande majorité des pétitions reçues sans leur donner la moindre suite et ne permette plus de les retirer automatiquement de la liste des pétitions inscrites en tant que points B lorsque de nouvelles informations émergent; fait observer que cette pratique ne laisse aux pétitionnaires aucune autre possibilité que d'engager des procédures administratives ou judiciaires pour remédier aux violations du droit de l'Union, ce qui porte atteinte aux objectifs et à l'efficacité de la commission;

Or. en

Amendement 31
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. salue l'adhésion constante de la commission des pétitions aux principes démocratiques et son engagement à défendre les droits de tous les députés au Parlement européen, quelle que soit leur appartenance politique; souligne que cette impartialité renforce la crédibilité du processus de pétition et la coopération assurée dans ce cadre, en contribuant ainsi à améliorer la confiance des citoyens dans le cadre institutionnel de l'Union;

Or. en

Amendement 32
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel dans le but de réduire ***le nombre*** le nombre des pétitions irrecevables; réitère son appel, à cet égard, en faveur de campagnes de sensibilisation plus vastes reposant sur la participation active des services de communication de l'Union disponibles sur l'ensemble de son territoire, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, ainsi que de l'étendue des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables;	2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel dans le but de réduire le nombre des pétitions irrecevables; réitère son appel, à cet égard, en faveur de campagnes de sensibilisation plus vastes reposant sur la participation active des services de communication de l'Union disponibles sur l'ensemble de son territoire, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, ainsi que de l'étendue des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables; ***préconise de communiquer***

plus clairement et sans jargon avec les pétitionnaires et de mieux expliquer au public le rôle et les limites de la commission PETI, en particulier aux utilisateurs vulnérables ou aux primo-utilisateurs;

Or. en

Amendement 33
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel dans le but de réduire le nombre des pétitions irrecevables; réitère son appel, à cet égard, en faveur de campagnes de sensibilisation plus vastes reposant sur la participation active des services de communication de l'Union disponibles sur l'ensemble de son territoire, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, ainsi que de l'étendue des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables;	2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel dans le but de réduire le nombre des pétitions irrecevables; réitère son appel, à cet égard, en faveur de campagnes de sensibilisation plus vastes reposant sur la participation active des services de communication de l'Union disponibles sur l'ensemble de son territoire, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, ainsi que de l'étendue des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables; ***souligne la nécessité de mener des campagnes d'information sur le droit de pétition, en particulier dans des zones éloignées et insulaires, ainsi qu'auprès de groupes de citoyens marginalisés, afin d'accroître la participation des citoyens;***

Or. el

Amendement 34
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel dans le but de réduire le nombre le nombre des pétitions irrecevables; réitère son appel, à cet égard, en faveur de campagnes de sensibilisation plus vastes reposant sur la participation active des services de communication de l'Union disponibles sur l'ensemble de son territoire, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, ainsi que de l'étendue des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables;	2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel dans le but de réduire le nombre le nombre des pétitions irrecevables; réitère son appel, à cet égard, en faveur de campagnes de sensibilisation plus vastes reposant sur la participation active des ***seuls*** services de communication de l'Union disponibles sur l'ensemble de son territoire***, sans créer de dépenses supplémentaires***, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, ainsi que de l'étendue des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables;

Or. fr

Amendement 35
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. exhorte la commission des pétitions à promouvoir activement une «stratégie de sensibilisation au droit de pétition», en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des communautés sous-représentées, des populations rurales et des jeunes, en faisant appel aux outils numériques, aux

écoles et aux plateformes communautaires; préconise l'organisation d'ateliers réguliers dans les États membres en coopération avec les parlements nationaux et la société civile;

Or. en

Amendement 36
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. déplore que le débat public sur les pétitions soit trop souvent influencé par les intérêts partisans nationaux, ce qui empêche les véritables pétitions des citoyens d'être dûment entendues au sein de la commission et nuit à la transparence et à l'impartialité que la commission est tenue de respecter;

Or. en

Amendement 37
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. regrette que les pétitions présentées par des citoyens de l'Union concernant des violations présumées du droit humanitaire international et des droits fondamentaux dans le contexte des conflits à Gaza et en Ukraine aient été déclarées irrecevables; souligne que le droit de pétition devant le Parlement européen est un instrument démocratique essentiel permettant aux citoyens de faire

	part de leurs préoccupations quant à l'action extérieure de l'Union et au respect du droit international; insiste sur le fait que le rejet de ces pétitions sans autre examen risque de saper la confiance des citoyens dans l'engagement de l'Union en faveur des droits de l'homme et des valeurs consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne;

Or. en

Amendement 38
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes;	***supprimé***

Or. es

Amendement 39
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens des 27 États	3. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens des 27 États

membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes;	membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission***, dans le respect de la souveraineté et des particularités nationales,*** a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes;
	Or. fr

Amendement 40
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne qu'il incombe à la commission des pétitions de respecter les principes d'égalité et de non-discrimination; déplore que très peu de pétitions relatives aux discriminations fondées sur le genre, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la naissance, l'âge ou l'orientation sexuelle soient parvenues jusqu'à la commission; insiste en outre sur le fait qu'environ 50 millions de femmes âgées de 18 à 74 ans dans l'Union ont subi des violences physiques (y compris des menaces) ou des violences sexuelles à l'âge adulte;
	Or. en

Amendement 41
Nikos Pappas

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y répondre, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; appelle ***donc*** de ses vœux une participation des représentants des États membres lors des réunions ***de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales***;	4. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y répondre, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; appelle de ses vœux une participation ***obligatoire et régulière*** des représentants des États membres lors des réunions ***des commissions relevant de leur compétence, avec des conséquences en cas d'absences répétées, afin d'assurer un suivi approprié des préoccupations des pétitionnaires***;

Or. en

Amendement 42
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du	4. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du

droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y répondre, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; appelle donc de ses vœux une participation des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales;	droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y répondre, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; appelle donc de ses vœux une participation ***volontaire et non obligatoire*** des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales;
	Or. fr

Amendement 43
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que les pétitionnaires ont le droit d'être informés de manière transparente des règles et conditions applicables au remboursement des frais de participation en personne aux réunions de la commission PETI; rappelle que la participation des pétitionnaires aux réunions de la commission PETI est régie par l'article 9 de la décision du Bureau du 24 juin 2024 relative à la réglementation concernant les auditions publiques et que la seule exigence imposée au pétitionnaire est que son lieu d'origine soit situé dans l'Union; attire l'attention sur le fait qu'un certain nombre de pétitionnaires ont dû

fournir des informations sur leur situation financière pour pouvoir présenter leur pétition à la commission et obtenir un remboursement; réitère l'importance de répondre aux attentes des pétitionnaires en ce qui concerne l'égalité de traitement et la protection de leur droit de présenter leurs pétitions au Comité et d'être remboursés de leurs frais conformément à l'article 9 ci-dessus, quelle que soit leur situation financière, dans le respect des règles applicables, y compris la non-divulgation de données personnelles sensibles sans base légale; souligne que l'assistance fournie vise à lever les obstacles actuels, à garantir la transparence, à accroître l'équité et à garantir l'exercice du droit de pétition;

Or. en

Amendement 44
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne la nécessité d'une coopération structurée entre la commission des pétitions et les parlements nationaux des États membres, en particulier avec leurs organes parlementaires chargés des pétitions des citoyens, afin de mieux répondre aux préoccupations des citoyens et d'assurer un suivi coordonné des questions soulevées dans les pétitions relevant de compétences partagées;

Or. en

Amendement 45
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle que la commission des pétitions a reçu un afflux massif de pétitions relatives à des attaques contre l'état de droit en Espagne au début de l'année 2024; reconnaît que les citoyens espagnols ont vu en la commission des pétitions l'occasion de mettre un terme aux attaques perpétrées par le gouvernement socialiste contre le droit applicable et de mettre fin à la violation des droits; déplore l'absence d'une action claire et directe de la part de la Commission européenne en réponse au rejet populaire des agissements illégaux du gouvernement espagnol;

Or. es

Amendement 46
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. se félicite de l'examen commun, en janvier 2024, de pas moins de huit pétitions présentées concernant la détérioration de l'état de droit en Espagne à la suite de l'intention du gouvernement de Pedro Sánchez d'approuver une amnistie illégale en violation du droit de l'Espagne et de l'Union européenne, exclusivement afin de rester président du gouvernement en échange des voix des minorités séparatistes lors de son investiture;

Or. es

Amendement 47
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. déplore que la Commission européenne n'ait pas pris conscience du risque dénoncé par les pétitionnaires ayant participé au débat commun organisé en janvier 2024 au sujet des attaques contre l'état de droit perpétrées en Espagne par le parti socialiste de Pedro Sánchez et qu'elle n'ait pas agi en conséquence afin d'éviter la violation des droits des citoyens espagnols;

Or. es

Amendement 48
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. attire l'attention sur l'absence de voie de recours claire et accessible pour les citoyens de l'Union qui souhaitent contester les décisions des institutions de l'Union qui les concernent directement; demande la mise en place d'un mécanisme de plainte et de recours plus efficace et plus accessible pour les citoyens; souligne que les valeurs démocratiques et l'état de droit doivent être appliqués de la même manière à tous les États membres et à tous les acteurs politiques, quelle que soit leur orientation idéologique;

Or. en

Amendement 49
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. se réjouit que la commission PETI ait examiné la pétition 1168/2023, présentée par Mihai Igna au nom de l'association «Ensemble pour la prospérité», qui demande la restitution du trésor national et d'archives historiques de la Roumanie actuellement conservés en Russie; souligne que ce débat revêt une importance historique profonde pour tous les États membres qui ont été victimes des actes de pillage commis par la Russie, en particulier dans le contexte de la guerre qui sévit actuellement en Ukraine, car il met en évidence les enjeux plus vastes liés à la préservation de la culture et à la sauvegarde du patrimoine national en période de conflit géopolitique; souligne que l'engagement pris par la commission PETI dans ce dossier témoigne de sa volonté de défendre les droits des citoyens de l'Union et des États membres, de protéger l'héritage historique de la Roumanie et de soutenir ses revendications légitimes sur la scène internationale; rappelle la résolution en plénière qui a suivi sur la restitution du trésor national roumain illégalement confisqué par la Russie[1 bis];

[1 bis] JO C, C/2024/6559 du 12.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6559/oj.

Or. en

Amendement 50

Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission à réexaminer en priorité son approche stratégique en matière d'application du droit de l'Union, ce qui permettrait ainsi au Parlement d'exploiter pleinement le potentiel du droit de pétition inscrit dans les traités de l'Union ainsi que dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; estime que la Commission doit garantir la transparence et l'accès aux documents échangés entre ses services et les autorités des États membres dans le cadre des procédures d'infraction et des procédures EU Pilot, et réduire considérablement le temps nécessaire pour saisir la Cour de justice de l'Union européenne des procédures d'infraction; réitère son appel à la Commission pour qu'elle fournisse une clarté juridique sur les critères qui étayent son approche stratégique de l'application du droit de l'Union et utilisés pour prendre des mesures formelles à l'encontre des États membres en cas de violation du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 51
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. rappelle l'importance de garantir les normes de transparence les plus élevées dans les actions de la Commission européenne, en particulier à la lumière des préoccupations récemment exprimées

par la Médiatrice européenne concernant le manque d'accès aux communications entre la présidente de la Commission et les acteurs extérieurs, y compris aux messages SMS échangés avec des entreprises pharmaceutiques; invite la Commission à améliorer l'accès à la correspondance institutionnelle et à renforcer le contrôle démocratique dans de tels cas;

Or. en

Amendement 52
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. préconise une évaluation indépendante et périodique de la qualité et de la clarté des réponses de la Commission aux pétitions, en mettant particulièrement l'accent sur la lisibilité, la pertinence et la sensibilité aux circonstances des pétitionnaires, afin de garantir aux citoyens des échanges constructifs et respectueux;

Or. en

Amendement 53
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. estime qu'une coopération plus active entre les États membres et la commission des pétitions ***est nécessaire*** pour débloquer les pétitions pour lesquelles	7. estime qu'une coopération plus active entre les États membres et la commission des pétitions ***peut être utile*** pour débloquer les pétitions pour lesquelles

il est indispensable d'obtenir une réponse et une réaction rapides de la part des autorités nationales;	il est indispensable d'obtenir une réponse et une réaction rapides de la part des autorités nationales;

Or. fr

Amendement 54
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. regrette que les États membres et les autorités nationales, dans de nombreux cas, ne répondent pas aux lettres de la commission des pétitions demandant des explications ou des informations sur les pétitions; demande à la commission des pétitions de publier à intervalles réguliers, par exemple une fois par an, le nombre de lettres des États membres auxquelles il n'a pas été répondu et les questions sur lesquelles portaient les pétitions;

Or. el

Amendement 55
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. déplore l'absence de progrès accomplis en ce qui concerne le contrôle des migrations aux frontières extérieures de l'Union, qui a pour conséquence que les citoyens vivant dans ces régions souffrent directement des conséquences d'une immigration illégale massive et incontrôlée, comme l'ont dénoncé des

résidents des Canaries devant la commission des pétitions en avril 2024;

Or. es

Amendement 56
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne la nécessité de moderniser les outils numériques de la commission PETI, y compris en fournissant un portail des pétitions convivial et multilingue qui permet aux pétitionnaires de suivre l'état de leur dossier en temps réel et d'accéder aux mises à jour pertinentes;

Or. en

Amendement 57
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. encourage le secrétariat et les services compétents à étudier l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle afin d'améliorer la catégorisation, la traduction et la hiérarchisation des pétitions, tout en garantissant le plein respect des normes en matière de protection des données et de transparence;

Or. en

Amendement 58
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle que la Commission s'est engagée à créer un outil informatique interinstitutionnel entre la Commission et le Parlement afin de partager les informations et les documents relatifs à toutes les mesures prises pour donner suite aux pétitions, y compris les procédures en manquement, les propositions législatives ou les réponses des autorités nationales, ce qui accroît la transparence et l'efficacité du traitement des pétitions, et dans un contexte plus large, contribuerait à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union et le projet européen;	9. rappelle que la Commission s'est engagée à créer un outil informatique interinstitutionnel entre la Commission et le Parlement afin de partager les informations et les documents relatifs à toutes les mesures prises pour donner suite aux pétitions, y compris les procédures en manquement, les propositions législatives ou les réponses des autorités nationales, ce qui accroît la transparence et l'efficacité du traitement des pétitions, et dans un contexte plus large, contribuerait à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union et le projet européen***, surtout à l'heure où certains de ceux qui s'en réclament exigent toujours plus de censure et même l'annulation d'élections démocratiques quand les résultats ne leur conviennent pas***;

Or. fr

Amendement 59
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle que la Commission s'est engagée à créer un outil informatique interinstitutionnel entre la Commission et le Parlement afin de partager les informations et les documents relatifs à toutes les mesures prises pour donner suite aux pétitions, y compris les procédures en manquement, les propositions législatives ou les réponses des autorités nationales, ce	9. rappelle que la Commission s'est engagée à créer un outil informatique interinstitutionnel entre la Commission et le Parlement afin de partager les informations et les documents relatifs à toutes les mesures prises pour donner suite aux pétitions, y compris les procédures en manquement, les propositions législatives ou les réponses des autorités nationales, ce

qui accroît la transparence et l'efficacité du traitement des pétitions, ***et dans un contexte plus large, contribuerait à renforcer*** la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union et le projet européen;

qui accroît la transparence et l'efficacité du traitement des pétitions, ***et demande instamment qu'il soit rapidement déployé et mis à la disposition du public et qu'il comporte des mises à jour en temps réel et une fonctionnalité multilingue, afin de renforcer la transparence, l'efficacité et*** la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union et le projet européen;

Or. en

Amendement 60
Nils Ušakovs

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle que la commission des pétitions participe à divers réseaux interparlementaires, tels que ceux consacrés au budget ou à l'intégration de la dimension de genre, et estime que la proximité unique de la commission avec les citoyens grâce à la procédure de pétition, dans son rôle d'instrument de démocratie participative, apporte une valeur ajoutée importante aux procédures décisionnelles et législatives du Parlement;

Or. en

Amendement 61
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. relève que l'environnement est resté le principal sujet de préoccupation	***supprimé***

des pétitionnaires en 2024, plus de 20 % des pétitions ayant été consacrées aux questions environnementales; souligne l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union concernant la protection de l'environnement et enjoint la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union dans le domaine de l'environnement;

Or. es

Amendement 62
Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. relève que l'environnement est resté le principal sujet de préoccupation des pétitionnaires en 2024, plus de 20 % des pétitions ayant été consacrées aux questions environnementales; souligne l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union concernant la protection de l'environnement et enjoint la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union dans le domaine de l'environnement;	12. relève que l'environnement est resté le principal sujet de préoccupation des pétitionnaires en 2024, plus de 20 % des pétitions ayant été consacrées aux questions environnementales; souligne l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union concernant la protection de l'environnement et enjoint la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union dans le domaine de l'environnement; ***regrette toutefois que, malgré la grande importance des préoccupations liées à la guerre en Ukraine, les pétitions nº 1464/2024 et 1466/2024 n'aient pas été inscrites à l'ordre du jour de la commission PETI;***

Or. en

Amendement 63
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. déplore vivement que la Commission ait cité un rapport du groupe de spécialistes de l'initiative pour les grands carnivores en Europe (LCIE) pour justifier la rétrogradation du statut de protection du loup dans l'Union, bien qu'elle se soit précédemment fondée sur le même rapport pour s'opposer à une proposition de même portée et malgré l'absence de changements significatifs enregistrés dans les populations de loups; est profondément préoccupé par le fait que la rétrogradation du statut de protection du loup dans l'Union conduira à détériorer l'état de conservation des populations de loups, contrairement aux objectifs de conservation existants, comme l'ont déjà souligné des pétitionnaires;

Or. en

Amendement 64
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle que, lors de sa réunion de novembre 2024, la commission des pétitions a demandé l'intervention de la Commission européenne afin d'empêcher la destruction de la flore, de la faune et de l'écosystème du parc naturel de Cabañeros, une région protégée par la directive «Habitats»; invite la Commission à évaluer sur place l'état du parc et à assurer une médiation afin que les autorités nationales compétentes permettent aux propriétaires de contrôler

les populations d'ongulés qui détruisent l'écosystème du parc, sans porter atteinte à leurs droits;

Or. es

Amendement 65
Nils Ušakovs

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. attire l'attention sur le succès de l'audition publique sur les responsabilités des entreprises de combustibles fossiles dans la crise du coût de la vie, qui a vu le jour grâce aux nombreuses pétitions reçues à ce sujet; souligne que l'influence indue de ces entreprises sur le processus décisionnel et législatif de l'Union pourrait être un sujet de préoccupation et demande à la Commission de faire preuve d'une transparence totale dans le cadre de ses relations avec les différents représentants d'intérêts, d'éviter tout risque de conflit d'intérêts et de maintenir le plus haut degré d'intégrité institutionnelle et de confiance du public;

Or. en

Amendement 66
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. relève le nombre croissant de pétitions relatives à la protection des droits de l'enfant, y compris à la sécurité en ligne, à l'accès à l'éducation, à la

protection contre les abus et au respect de la vie privée dans les environnements numériques; préconise une collaboration renforcée entre les institutions de l'Union, les États membres et la société civile afin de combler d'urgence les lacunes en matière de protection de l'enfance mises au jour dans des pétitions; souligne la nécessité d'intégrer les constatations des pétitions dans les stratégies de l'Union en matière de droits de l'enfant et d'envisager de nouvelles initiatives législatives si nécessaire;

Or. en

Amendement 67
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. constate avec inquiétude du nombre toujours élevé de pétitions relatives au marché intérieur et à la protection des consommateurs; estime que la charge réglementaire croissante au niveau de l'Union a des effets négatifs sur le fonctionnement du marché et les droits des consommateurs; invite la Commission à veiller à ce que la future législation comprenne des analyses d'impact approfondies en ce qui concerne l'expérience quotidienne des citoyens;

Or. en

Amendement 68
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne qu'un grand nombre de pétitions portent sur des questions de violation de l'état de droit par les États membres; relève la nécessité de protéger les droits fondamentaux des citoyens et reconnaît que la commission des pétitions a un rôle important à jouer à cet égard;

Or. el

Amendement 69
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne qu'une autre question capitale soulevée par les citoyens est le non-respect par la Commission européenne de leur droit d'accès aux documents;

Or. en

Amendement 70
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. Souligne le travail constructif accompli par la commission des pétitions en ce qui concerne l'amélioration du bien-être animal, à la suite de l'évaluation et du suivi donné à une pétition, signée par 309 911 citoyens, demandant la désignation d'un commissaire européen chargé du bien-être animal; se félicite de la décision de la présidente de la

Commission, Ursula von der Leyen, d'investir un commissaire de responsabilités en ce qui concerne le bien-être animal, en se fondant sur l'approche «Une seule santé», qui reconnaît le lien entre les personnes, les animaux, les végétaux et leur environnement commun; estime que la Commission devrait tenir son engagement d'atteindre les objectifs consistant à aligner la législation de l'Union en matière de bien-être animal sur les données scientifiques les plus récentes, d'élargir son champ d'application, de faciliter son application et, en définitive, d'élever le niveau de bien-être animal;

Or. en

Amendement 71
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. Souligne le nombre croissant de pétitions portant sur la crise du logement dans les États membres, y compris sur les préoccupations relatives aux loyers inabordables, à l'exclusion face au logement, au sans-abrisme et au manque de logements sociaux adéquats; invite la Commission à analyser systématiquement ces pétitions afin de repérer les tendances structurelles et de transmettre ses conclusions aux institutions de l'Union et aux gouvernements nationaux concernés; prie instamment la Commission d'envisager un cadre européen global pour l'accessibilité financière du logement et l'accès à des conditions de vie décentes en tant que droit social fondamental;

Or. en

Amendement 72
Nils Ušakovs

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne l'urgence de lutter contre la discrimination dans l'Union européenne, notamment par des initiatives visant à garantir l'égalité des droits pour les couples de même sexe et les familles arc-en-ciel; invite la Commission et les États membres à renforcer les mesures contre toutes les formes de discrimination, y compris celles fondées sur le sexe, l'origine ethnique, le handicap et la religion; demande en outre un suivi détaillé des pétitions signalant des cas de discrimination ainsi qu'une meilleure application de la législation de lutte contre les discriminations dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 73
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne l'augmentation significative du nombre de pétitions de ressortissants grecs en 2024 concernant, entre autres, la situation de l'état de droit dans le pays, le crime de l'accident ferroviaire de Tempi et les violations de la confidentialité des communications;

Or. el

Amendement 74
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. déplore vivement l'adoption de l'approche «deux poids, deux mesures» dans le suivi donné aux pétitions, qui a augmenté de manière exponentielle en 2024; critique le fait que des pétitions aient été clôturées ou n'aient pas été examinées en commission des pétitions alors qu'elles contenaient des arguments juridiques et analytiques solides et à forte visibilité, complétés par des documents exposant clairement des données et des faits sur les multiples violations du droit de l'Union dénoncées que subissent des milliers de citoyens, comme c'est le cas de la pétition sur les conséquences environnementales de la construction d'une installation de traitement de la cellulose en Galice, qui serait hautement préjudiciable pour la santé publique, l'environnement et l'économie du territoire galicien concerné, alors que, parallèlement, d'autres pétitions, qui ne relèvent manifestement pas du champ d'application du droit de l'Union, ont non seulement été jugées recevables, mais ont également fait l'objet d'un examen au fond;

Or. en

Amendement 75
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. attire l'attention sur les pétitions qui mettent en évidence des violations des droits des passagers, en particulier dans le contexte des retards et des annulations de vols et des infractions au règlement (CE) nº 261/2004; réclame des mécanismes d'application plus stricts et une meilleure coordination entre les autorités nationales, les entreprises de transport et la Commission; exhorte la Commission à proposer des mises à jour législatives afin de renforcer les droits à l'indemnisation et à l'information pour tous les passagers, y compris ceux à mobilité réduite;

Or. en

Amendement 76
Nils Ušakovs

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. rappelle qu'en 2024, la commission des pétitions a examiné plusieurs pétitions relatives à l'annulation de titres de séjour permanents de citoyens russes en Lettonie, une situation qui a des répercussions négatives sur des milliers de résidents âgés; prend note, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de suivre cette question de près, afin de veiller à ce que le droit de l'Union ne soit pas violé, et attend des informations actualisées sur l'évolution de la situation;

Or. en

Amendement 77

Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. salue le travail accompli par la commission des pétitions en demandant instamment à la Commission de prendre des mesures à la lumière de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, qui a confirmé que les essais bruts actuels sur les pesticides, tels qu'ils sont définis dans les dispositions pertinentes de la législation de l'Union, sont insuffisants pour évaluer et garantir l'absence d'effets toxiques à long terme pour la santé humaine et l'environnement, y compris pour les mélanges de substances actives de pesticides déclarés comme coformulants, étant donné que ces mélanges sont généralement plus toxiques qu'une substance active seule; souligne que l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) a reconnu qu'elle ne disposait pas de méthodes exhaustives pour évaluer les effets résultant de l'interaction entre les différents composés de pesticides, soit ce que les pétitionnaires ont demandé en adressant une pétition au Parlement;

Or. en

Amendement 78
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. rappelle les pétitions présentées en rapport avec le tragique accident de train à Tempi (Grèce), qui ont

soulevé de sérieuses préoccupations en ce qui concerne la sécurité ferroviaire, la gestion des infrastructures, la responsabilité des fonctionnaires et des membres du gouvernement dans le domaine des opérations de transport, l'état de droit et l'utilisation abusive des fonds de l'Union; invite la Commission et les autorités nationales à évaluer les lacunes systémiques dans la surveillance ferroviaire et l'allocation adéquate des ressources de l'Union, à garantir une transparence totale des enquêtes et à renforcer les normes de sécurité au niveau de l'Union; demande instamment de tenir compte des commentaires des pétitionnaires dans les débats politiques relatifs aux infrastructures ferroviaires transfrontières, à la protection des lanceurs d'alerte et à la responsabilité dans la gouvernance des transports;

Or. en

Amendement 79
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 sexies. considère qu'une action plus rapide et plus efficace au niveau de l'Union est nécessaire pour garantir la protection des droits des travailleurs en Grèce, notamment en évaluant les conditions de travail réelles des travailleurs, afin de mettre un terme aux clauses abusives dans les contrats de travail et de remédier à tous les abus et lacunes; souligne que cette question a été longuement examinée au sein de la commission des pétitions dans le cadre de la discussion et du suivi d'une pétition importante dénonçant la violation en Grèce de la directive sur le temps de

travail (2003/88/CE) ainsi que de la directive (UE) 2019/1152 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles;

Or. en

Amendement 80
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 sexies. attire l'attention sur les pétitions présentées par les demandeurs d'asile et les immigrants ou en leur nom qui font état de violations des droits fondamentaux, d'un manque d'accès aux services de base et de retards systémiques dans les procédures d'asile; souligne l'importance du respect des valeurs de l'Union et des obligations juridiques internationales dans le cadre du traitement des migrants et des demandeurs d'asile; invite la Commission et les États membres à garantir des régimes d'asile transparents, humains et fondés sur les droits et demande instamment que les plaintes soulevées dans des pétitions fassent l'objet d'un suivi systématique afin de combler les lacunes juridiques et d'améliorer les conditions dans les centres d'accueil dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 81
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 12 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 septies. reproche fermement à la Commission le retard qu'elle a pris dans le traitement de la procédure d'infraction à l'encontre de l'Italie concernant les graves violations du droit de l'Union, notamment la violation de la directive relative aux émissions industrielles, résultant de la gestion de l'aciérie ILVA à Tarente; déplore que la Commission ait lancé en 2013 la procédure d'infraction concernée [INFR (2013) 2177] et que, bien que la région ait constamment enregistré un niveau élevé de maladies cardiovasculaires, respiratoires et cancérogènes, y compris chez les enfants, avec une issue fatale dans de nombreux cas, ainsi qu'un niveau très élevé de polluants atmosphériques, la Commission n'ait jamais, en plus de 10 ans, saisi la Cour de justice de l'Union européenne, comme l'ont dénoncé à plusieurs reprises des pétitionnaires;

Or. en

Amendement 82
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 12 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 septies. prend note du nombre important de pétitions dénonçant des violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres, qui soulèvent des préoccupations relatives à la déforestation illégale, à la pollution des zones protégées et au non-respect de directives telles que la directive «Habitats», la directive-cadre sur l'eau et la directive sur la qualité de l'air ambiant (directive 2008/50/CE) en ce qui concerne

la pollution atmosphérique; invite la Commission à accélérer les procédures d'infraction si nécessaire et à renforcer les mécanismes de suivi; exhorte les États membres à répondre en temps utile et de manière transparente aux plaintes environnementales et à garantir le plein respect des normes environnementales de l'Union sur le terrain;

Or. en

Amendement 83
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 12 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 octies. souligne les activités primordiales réalisées par la commission des pétitions en 2024 en ce qui concerne le traitement des pétitions présentées par la coalition Fossil Free Politics, qui appellent à mettre l'industrie des combustibles fossiles face à ses responsabilités en ce qui concerne son rôle dans la crise de l'énergie et du coût de la vie, ainsi qu'à mettre fin à l'influence des combustibles fossiles dans les processus décisionnels de l'Union, au vu des nombreuses preuves irréfutables mises au jour qui démontrent que, depuis de nombreuses années, l'industrie des combustibles fossiles était pleinement consciente des dangers que ses produits faisaient peser sur le climat, et qu'au lieu de soutenir une transition vers un avenir fondé sur les énergies renouvelables, elle avait choisi de propager le déni climatique et la désinformation; souligne que la rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques a réclamé, dans un nouveau rapport présenté en mai 2025 à l'Assemblée

générale des Nations unies, des sanctions pénales contre les personnes qui colportent de fausses informations au sujet de la crise climatique et une interdiction totale du lobbying et de la publicité pour l'industrie des combustibles fossiles, afin de commencer à protéger de manière adéquate les droits de l'homme et la planète contre les conséquences catastrophiques du changement climatique;

Or. en

Amendement 84
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 12 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 octies. rappelle que, conformément à l'article 17 du traité UE, la Commission est chargée de veiller à la bonne application du droit de l'Union, y compris du règlement général sur la protection des données (RGPD); déplore le fait que de nombreuses pétitions soulèvent des inquiétudes quant à l'application inégale ou insuffisante du RGPD dans les États membres; invite la Commission à donner systématiquement suite à ces pétitions et à apporter une clarté juridique et une transparence totale quant à la manière dont elle examine et traite les violations récurrentes des droits en matière de protection des données; demande instamment une collaboration plus étroite entre le comité européen de la protection des données et la commission des pétitions pour répondre aux préoccupations des citoyens;

Or. en

Amendement 85
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 12 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 nonies. critique avec véhémence la manière dont la commission des pétitions a traité une pétition déposée au nom de Plataforma Ulloa Viva et dénonçant les graves conséquences pour l'environnement d'un projet de construction d'une installation de traitement de la cellulose en Galice; déplore vivement la violation des règles de procédure, qui a conduit à la clôture de cette pétition, bien que les pétitionnaires, soutenus par diverses associations et autorités locales, aient présenté des analyses juridiques et scientifiques très détaillées démontrant que ce projet ne satisferait pas aux critères énoncés dans le règlement (UE) 2021/241 établissant la facilité pour la reprise et la résilience, qui dispose que les projets doivent contribuer à la mise en place d'économies plus durables mieux préparées à la transition écologique, en plus d'impliquer un niveau très élevé de consommation de ressources naturelles, une pollution massive, la destruction d'une zone présentant une valeur exceptionnelle pour la biodiversité et la dégradation des services écosystémiques essentiels, qui sont capitaux pour l'atténuation du changement climatique;

Or. en

Amendement 86
Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des droits des personnes handicapées, comme révélé par son traitement d'un certain nombre de pétitions sur ce sujet, y compris l'examen de la pétition nº 1056/2016 sur la possibilité de présenter les pétitions dans les langues des signes nationales; rappelle l'atelier annuel sur les droits des personnes handicapées organisé le 2 décembre 2024 par la commission des pétitions, qui était axé sur l'état d'avancement de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030;	13. souligne l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des droits des personnes handicapées, comme révélé par son traitement d'un certain nombre de pétitions sur ce sujet, y compris l'examen de la pétition nº 1056/2016 sur la possibilité de présenter les pétitions dans les langues des signes nationales; ***prend acte dans ce contexte des efforts déployés par les services du Parlement européen et note qu'il convient de trouver non seulement la meilleure solution technique, mais aussi celle qui soit la plus accessible aux citoyens sourds afin de communiquer avec eux dans leur langue maternelle, à savoir dans les langues des signes nationales; demande que le règlement intérieur soit modifié en étroite collaboration avec la commission des affaires constitutionnelles, afin de supprimer l'obligation de communiquer exclusivement par écrit avec les citoyens qui utilisent la langue des signes, qui sont sourds ou malentendants, de manière à ce qu'ils puissent, à leur demande, utiliser leur langue des signes pendant la procédure; observe que, en 2024, les pétitionnaires ont été davantage préoccupés par l'éducation des élèves handicapés, le refus des services de soins de santé aux personnes handicapées et l'accessibilité des espaces et des services publics;*** rappelle l'atelier annuel sur les droits des personnes handicapées organisé le 2 décembre 2024 par la commission des pétitions, qui était axé sur l'état d'avancement de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030;
	Or. en

Amendement 87
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des droits des personnes handicapées, comme révélé par son traitement d'un certain nombre de pétitions sur ce sujet, y compris l'examen de la pétition nº 1056/2016 sur la possibilité de présenter les pétitions dans les langues des signes nationales; rappelle l'atelier annuel sur les droits des personnes handicapées organisé le 2 décembre 2024 par la commission des pétitions, qui était axé sur l'état d'avancement de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030;	13. souligne l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des droits des personnes handicapées, comme révélé par son traitement d'un certain nombre de pétitions sur ce sujet, y compris l'examen de la pétition nº 1056/2016 sur la possibilité de présenter les pétitions dans les langues des signes nationales; rappelle l'atelier annuel sur les droits des personnes handicapées organisé le 2 décembre 2024 par la commission des pétitions, qui était axé sur l'état d'avancement de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 ***et demande instamment que les constatations des pétitions soient rapidement intégrées au réexamen à mi-parcours de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030, avec des objectifs mesurables et des engagements budgétaires***;

Or. en

Amendement 88
Pál Szekeres, Jean-Paul Garraud, Sebastian Kruis, Virginie Joron, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; relève les importants travaux en cours au sein ***de*** de la commission en ce qui concerne les pétitions sur des questions liées au	14. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; relève les importants travaux en cours au sein de la commission en ce qui concerne les pétitions sur des questions liées au

handicap;	handicap; ***exhorte la commission PETI à donner la priorité, lors des prochaines élections, à l'inclusion des députés au Parlement européen handicapés qui souhaitent s'engager dans les travaux du cadre, conformément au principe «rien pour nous sans nous»;***

Or. en

Amendement 89
Kosma Złotowski, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; relève les importants travaux en cours au sein ***de*** de la commission en ce qui concerne les pétitions sur des questions liées au handicap;	14. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; relève les importants travaux en cours au sein de la commission en ce qui concerne les pétitions sur des questions liées au handicap; ***rappelle qu'une référence aux pétitions consacrées à la nécessité d'une carte du handicap à l'échelle de l'Union a été incluse dans la directive 2024/2841 établissant la carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement pour personnes en situation de handicap; attire l'attention sur le fait que les pétitions peuvent contribuer de manière significative au processus législatif;***

Or. en

Amendement 90
Pál Szekeres, Jean-Paul Garraud, Sebastian Kruis, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se félicite des résultats de l'étude intitulée «Diversité linguistique et culturelle – Les langues minoritaires et minorées, élément de la diversité linguistique et culturelle européenne», qui souligne que la situation des langues européennes minoritaires et minorées peut servir de baromètre de l'état actuel de la diversité linguistique et culturelle européenne; constate avec regret que plus des deux tiers des minorités linguistiques au sein de l'Union européenne ont considérablement diminué au cours des dernières décennies (1991-2011) et qu'une tendance similaire doit être supposée en ce qui concerne l'utilisation des langues parlées par ces minorités; souligne toutefois que certains exemples positifs, tous situés dans l'Union européenne, démontrent qu'il existe des exceptions à cette tendance générale et qu'il existe des possibilités viables, comme indiqué dans l'étude, de protéger et de promouvoir efficacement les minorités et leurs langues, en renforçant ainsi la diversité linguistique et culturelle de l'Europe;

Or. en

Amendement 91
Virginie Joron, Pál Szekeres, Sebastian Kruis, Jean-Paul Garraud, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. rappelle que les relations avec le Médiateur européen représentent l'une des responsabilités dont la commission des pétitions est investie en vertu du règlement intérieur du Parlement; salue la coopération constructive du Parlement avec la	15. rappelle que les relations avec le Médiateur européen représentent l'une des responsabilités dont la commission des pétitions est investie en vertu du règlement intérieur du Parlement; salue la coopération constructive du Parlement avec la

Médiatrice européenne, avec laquelle la commission des pétitions partage l'objectif de garantir la transparence, le professionnalisme et l'intégrité des institutions de l'Union vis-à-vis des citoyens européens, de même que sa participation au Réseau européen des médiateurs;	Médiatrice européenne, avec laquelle la commission des pétitions partage l'objectif de garantir la transparence, le professionnalisme et l'intégrité des institutions de l'Union vis-à-vis des citoyens européens, ***à l'heure des scandales à répétition (Pfizergate, Qatargate, Huaweigate...),*** de même que sa participation au Réseau européen des médiateurs;
	Or. fr

Amendement 92
Nils Ušakovs

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne le rôle de la commission des pétitions dans le processus d'élection du Médiateur européen, en particulier dans l'organisation de l'audition publique avec tous les candidats éligibles, qui s'est tenue le 3 décembre 2024 et qui a été ouverte à tous les députés du Parlement européen, lesquels ont ainsi eu la possibilité démocratique et transparente d'avoir un échange de vues avec les candidats et d'apprécier leur indépendance, leurs qualifications et leur professionnalisme, ainsi que leur vision de la fonction de Médiateur européen au sein de l'architecture institutionnelle de l'Union;
	Or. en

Amendement 93
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***prend acte de la contribution régulière de*** la Médiatrice européenne aux travaux de la commission des pétitions tout au long de l'année; est fermement convaincu que les institutions, organes et organismes de l'Union doivent veiller à donner suite, de manière systématique et concrète, aux recommandations de la Médiatrice européenne;	16. ***exhorte*** la Médiatrice européenne ***à contribuer régulièrement*** aux travaux de la commission des pétitions tout au long de l'année; est fermement convaincu que les institutions, organes et organismes de l'Union doivent veiller à donner suite, de manière systématique et concrète, aux recommandations de la Médiatrice européenne;

Or. en

Amendement 94
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. insiste sur le rôle essentiel du Médiateur européen dans la promotion de la transparence, de la bonne administration et de la protection des droits des citoyens; préconise une coopération plus étroite entre la commission PETI et le bureau du Médiateur, y compris des échanges en temps utile sur les questions systémiques soulevées dans les pétitions et un meilleur suivi des conclusions du Médiateur au sein des institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 95
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. prend note des préoccupations récurrentes soulevées par les pétitionnaires concernant la longueur et la complexité excessives des procédures relatives à des questions d'apparence peu importantes ou relevant d'une gestion courante; déplore que les lacunes institutionnelles continuent d'éroder la confiance dans les organes de l'Union; exhorte la Commission et les autres institutions de l'Union à simplifier les procédures et à améliorer l'efficacité administrative, en particulier dans les cas où les citoyens sont directement concernés;

Or. en

Amendement 96
Dolors Montserrat

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. note que, malgré la période de suspension des travaux parlementaires à l'occasion des élections européennes, la commission des pétitions a exprimé sa position et formulé des recommandations sur des questions importantes soulevées dans les pétitions, et a notamment adopté deux comptes rendus de mission faisant suite à des visites d'information;	17. note que, malgré la période de suspension des travaux parlementaires à l'occasion des élections européennes, la commission des pétitions a exprimé sa position et formulé des recommandations sur des questions importantes soulevées dans les pétitions, et a notamment adopté deux comptes rendus de mission faisant suite à des visites d'information; ***déplore que les autorités éducatives catalanes n'aient pas mis en œuvre les recommandations formulées par la commission des pétitions dans son rapport du 19 mars 2024, à la suite de la mission visant à protéger les droits linguistiques des étudiants et de leurs familles;***

Or. es

Amendement 97
Kosma Złotowski, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. note que, malgré la période de suspension des travaux parlementaires à l'occasion des élections européennes, la commission des pétitions a exprimé sa position et formulé des recommandations sur des questions importantes soulevées dans les pétitions, et a notamment adopté deux comptes rendus de mission faisant suite à des visites d'information;	17. note que, malgré la période de suspension des travaux parlementaires à l'occasion des élections européennes, la commission des pétitions a exprimé sa position et formulé des recommandations sur des questions importantes soulevées dans les pétitions, et a notamment adopté deux comptes rendus de mission faisant suite à des visites d'information ***organisées au second semestre de 2023, à savoir la mission en Irlande relative aux bâtiments affectés par des blocs de mica défectueux et la mission en Espagne relative à l'immersion linguistique en Catalogne***;

Or. en

Amendement 98
Nils Ušakovs

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. prend note de la question orale adressée par la commission des pétitions à la Commission concernant les conditions de travail des enseignants dans l'Union, qui visait à améliorer le prestige et la force d'attraction de cette profession essentielle et qui a abordé les problèmes structurels, tels que les pénuries persistantes d'enseignants qualifiés, en particulier dans les zones rurales, les niveaux de salaire inadéquats, l'absence de conventions collectives, la prévalence

des contrats à durée déterminée, la baisse de la qualité des infrastructures ou les tâches administratives supplémentaires contraignantes attribuées aux enseignants; est vivement préoccupé par la réponse orale de la Commission, confirmant que les pénuries d'enseignants constituent une source de préoccupation sérieuse, comme en témoignent également les derniers résultats de l'enquête PISA, selon lesquels pas un seul État membre n'est parvenu à améliorer ses performances en ce qui concerne les compétences de base; invite, à cet égard, la Commission et les États membres à redoubler d'efforts afin d'améliorer leurs systèmes d'enseignement scolaire tout en rendant la profession d'enseignant plus attrayante, y compris au moyen de financements et de programmes, tels que le Fonds social européen, la facilité pour la reprise et la résilience ou Erasmus +;

Or. en

Amendement 99
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. relève le nombre croissant de pétitions relatives à la politique en matière d'éducation, en particulier à la reconnaissance des qualifications pédagogiques dans les États membres; appelle de ses vœux une réponse plus forte de la Commission aux préoccupations des citoyens dans ce domaine;

Or. en

Amendement 100
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. demande l'établissement de rapports de suivi thématiques et l'organisation d'auditions lorsque plusieurs pétitions fondées sur des éléments de preuve et des justifications juridiques solides portent sur le même sujet (par exemple, l'environnement, les droits des personnes handicapées ou les injustices transfrontières), avec des recommandations en vue d'une action législative ou politique systémique au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 101
Pál Szekeres, Jean-Paul Garraud, Sebastian Kruis, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. rappelle que le portail en ligne des pétitions est un outil essentiel pour garantir une procédure de pétition bien organisée, efficace et transparente; se félicite des améliorations apportées au portail au bénéfice des pétitionnaires et souligne qu'il convient de poursuivre les efforts visant à rendre le portail plus accessible, notamment pour les personnes handicapées; note que le portail en ligne des pétitions est l'un des sites web du Parlement les plus visités, servant ainsi, pour de nombreux citoyens de l'Union, de premier point de contact avec le Parlement;	19. rappelle que le portail en ligne des pétitions est un outil essentiel pour garantir une procédure de pétition bien organisée, efficace et transparente; se félicite des améliorations apportées au portail au bénéfice des pétitionnaires et souligne qu'il convient de poursuivre les efforts visant à rendre le portail plus accessible, notamment ***pour les utilisateurs des langues des signes, comme demandé dans la pétition 1056/2016, et*** pour les personnes handicapées; note que le portail en ligne des pétitions est l'un des sites web du Parlement les plus visités, servant ainsi, pour de nombreux citoyens de l'Union, de premier point de contact avec le Parlement;

Or. en

Amendement 102
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. recommande la création d'un mécanisme d'analyse d'impact des pétitions afin d'évaluer chaque année l'efficacité et l'influence législative des pétitions, y compris dans les cas où les pétitions ont donné lieu à des procédures d'infraction, à l'adoption d'actes législatifs ou à des réformes institutionnelles;

Or. en